Questions orales

Je rappelle avec insistance au député la position du gouvernement fédéral: nous sommes disposés à mettre au point conjointement une entente satisfaisante en vue de réaliser les buts et les objectifs qui sont certes souhaitables et réalisables.

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

LES SERVICES OFFERTS AUX PÊCHEURS DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adressse au ministre de la Défense nationale et porte sur les services de recherche et de sauvetage offerts aux pêcheurs et aux autres habitants de la Nouvelle-Écosse. Je suis certain que le ministre est au courant des préoccupations des pêcheurs au sujet de l'aide qui peut leur être fournie en cas de besoin.

A-t-il eu l'occasion de discuter de ces préoccupations avec ses collègues, le ministre des Transports et le ministre des Pêches et Océans? Sinon, va-t-il examiner cette question de nouveau afin de déterminer s'il serait possible de trouver une façon plus rapide de venir en aide aux pêcheurs en difficulté et d'offrir des services plus souples de recherche et de sauvetage aux pêcheurs et à toutes les personnes qui vont en mer?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je remercie le député de cette très bonne question. Le gouvernement accorde beaucoup d'importance à la question des recherches et des sauvetages, particulièrement sur la côte est. Je suis allé à Summerside, à l'Île-du-Prince-Édouard, il y à peine deux semaines pour voir sur place les services de recherche et de sauvetage qui y sont offerts. Je suis convaincu que, avec le matériel dont nous disposons, la structure en place actuellement est celle qui répond le mieux aux besoins des habitants de la région.

De temps en temps, nous devrons évidemment envoyer du matériel supplémentaire dans certains secteurs afin d'offrir des services adéquats en fonction des activités qui ont lieu dans le domaine de la pêche ou dans d'autres domaines.

Par ailleurs, le Secrétariat national des recherches et des sauvetages, de concert avec d'autres ministères, examine constamment l'utilisation des ressources et continuera de le faire. Si des améliorations peuvent être apportées, nous y verrons.

LE LOGEMENT

LA PÉNURIE DE LOGEMENTS ABORDABLES DANS LE GRAND

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant des Travaux publics. Étant donné le grave problème que crée la pénurie de logements abordables dans le grand Toronto, étant donné que la réforme fiscale du gouvernement fera augmenter le prix des maisons neuves de 9 p. 100 d'ici 1990, et étant donné que la Société canadienne d'hypothèques et de logement est maintenant un suiveur plutôt qu'un meneur dans le domaine du logement, le ministre a-t-il l'intention de s'occuper sérieusement de cette crise?

L'hon. Otto Jelinek (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec l'entrée en matière de cette question.

M. Marchi: C'est que vous ne connaissez pas la situation à Toronto.

M. Jelinek: Le gouvernement, par l'intermédiaire de la SCHL et du ministère des Travaux publics, sous l'habile direction du premier ministre et du Cabinet, a agi comme chef de file. Notre gouvernement a accordé plus d'argent pour assurer des logements abordables que tout autre gouvernement.

Nous tenons actuellement des discussions avec les gouvernements de l'Ontario et d'autres provinces pour les convaincre de s'associer à nos efforts. Nous espérons que des progrès seront accomplis en ce sens.

ON DEMANDE UN DÉBAT SUR LE PROJET DE LOI C-111

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, le gouvernement a inscrit le projet de loi C-111 au Feuilleton depuis un certain temps, projet de loi qui aiderait les personnes disposant d'un tout petit apport à acheter une maison. Quoique ce projet de loi comporte certains défauts, je voudrais savoir si le gouvernement est sérieux, et s'il a l'intention de le soumettre à la Chambre des communes?

L'hon. Otto Jelinek (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je n'ai pas à répéter que le gouvernement a agi comme chef de file, la députée le sait. Nos programmes parlent pour nous. Si la députée désire ajouter aux succès du gouvernement, elle devrait appuyer les mesures qu'il a déjà prises.

LA RADIODIFFUSION

LA TENEUR DU PROJET DE LOI

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Communications qui a déposé aujourd'hui une déclaration de principe et un projet de loi sur la radiodiffusion qui équivalent au rejet des principes fondamentaux du rapport Caplan-Sauvageau et du rapport du comité permanent des communications et de la culture.

Comment la ministre concilie-t-elle sa position en matière de droits de la personne et l'écart entre son projet de loi et les recommandations fermes de ces rapports en faveur d'une représentation équilibrée de la société canadienne? Se rappelle-t-elle que le projet de loi C-20 visait même à promouvoir l'égalité?